



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lycées

Question écrite n° 102286

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la question des entretiens personnalisés entre élèves et professeurs au lycée. Ces entretiens représentent un véritable intérêt pour le lycéen, même lorsque sa scolarité se déroule sans difficulté, notamment pour évoquer son travail, ses méthodes ou ses projets d'avenir. Or, ces entretiens n'ont souvent lieu que lorsque les difficultés de l'élève l'exigent. Il souhaite savoir dans quelle mesure, un entretien personnalisé entre le lycéen et l'un de ses professeurs est obligatoire, au moins une fois par an, et ce que le Gouvernement souhaite faire pour encourager à la pratique de cet entretien personnalisé.

## Texte de la réponse

Tout au long de sa scolarité, des entretiens personnalisés d'orientation sont proposés à l'élève pour l'accompagner dans ses choix et l'informer sur ses possibilités. Initiés en classe de troisième par la circulaire n° 2006-213 du 14 décembre 2006, ces entretiens se généralisent notamment aux périodes de transition en classes de seconde et première comme le préconisent les dernières circulaires de rentrée. Le déroulement de ces activités s'inscrit dans une politique ambitieuse de renforcement de l'aide à l'orientation des jeunes. En effet, l'orientation se développe dans le sens du renforcement de l'accompagnement pour permettre à l'élève de faire ses choix de façon éclairée. Le parcours de découverte des métiers et des formations (circulaire n° 2008-092 du 11 juillet 2008) généralisé depuis la rentrée 2009 dans les collèges et les lycées a pour but d'accompagner l'élève tout au long de sa scolarité de la cinquième à la terminale dans l'élaboration de son projet. Il met l'accent sur la découverte des métiers, des formations et la connaissance de soi pour rendre l'élève acteur de son parcours scolaire. La réforme du lycée, en introduisant le tutorat, l'accompagnement personnalisé, les stages de remise à niveau et les stages passerelles, a permis de dégager du temps scolaire pour l'orientation. L'accompagnement personnalisé, intégré à l'horaire scolaire propose des réponses adaptées aux besoins des élèves à travers plusieurs types d'activités dont l'aide à l'orientation. Le tutorat offre à chaque élève qui le souhaite la possibilité d'être conseillé et guidé par un tuteur dans la construction de son parcours de formation et d'orientation. L'orientation active s'inscrit dans un processus continu en totale cohérence avec l'un des trois points clés de la réforme du lycée : « mieux orienter » avec une orientation plus progressive, plus ouverte et plus juste. L'orientation active permet aux lycéens d'accéder à une information générale sur les filières de l'enseignement supérieur mais également à un conseil personnalisé. Le conseil d'orientation anticipé est généralisé à partir de la rentrée 2011. Tout lycéen qui souhaite poursuivre des études dans l'enseignement supérieur doit pouvoir recevoir une information claire et objective sur l'ensemble de l'offre de formation ainsi qu'un conseil personnalisé pour le choix des filières dans lesquelles il a le plus de chances de réussite. La modernisation des modalités d'information et d'accompagnement est également à l'ordre du jour pour s'adapter aux demandes des usagers. Ainsi, l'ONISEP a mis en place une plate-forme « mon orientation en ligne », service d'aide à l'orientation accessible par téléphone et par Internet qui propose une réponse personnalisée et l'accès à des foires aux questions. Les jeunes peuvent ainsi bénéficier d'un accueil individualisé. Pour tout approfondissement d'une réponse, un contact de proximité est proposé au CIO le plus proche de son domicile.

Les parcours scolaires sont désormais le fruit d'une réflexion construite et partagée par le jeune, sa famille et les enseignants, à laquelle contribuent les conseillers d'orientation psychologues. L'accompagnement du jeune est un axe central de la politique du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, vecteur de la réussite de chaque élève et de la préparation de son insertion.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 102286

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 mars 2011, page 2435

**Réponse publiée le :** 29 novembre 2011, page 12577